



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Présidence	Claude Cretton	Syndic
Présences	Assistance totale	62 personnes
	Citoyen-ne-s actifs-ves	61 personnes
	Sans droit de vote	Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale
	Excusé-e-s	Stéphane Sudan - Député Myriam Scherly - Membre de la commission financière Jacques Sciboz - Conseiller paroissial
	Presse	Anaïs Rey pour le journal La Gruyère
	Scrutateurs-trices	Stanka Dafflon, Jérémie Tercier, Michel Barbey, William Horner et Guillaume Thiry

Rédaction du procès-verbal par la Secrétaire communale. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION – TRACTANDA

Assemblée convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg ;
- convocation adressée par un tout-ménage ;
- avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée du 10 décembre 2024** ; ne sera pas lu étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal
- 2. Comptes 2024** - Présentation, rapports de la commission financière, des organes de révision et approbation
 - 2.1 Foyer La Rose des Vents
 - 2.2 Commune de Broc
- 3. Budgets 2025 de la Commune - Investissements complémentaires** - Présentation et rapports de la commission financière et approbation
 - 3.1 ~~Réalisation du chemin à mobilité douce « Les Moulins » - CHF 534'555.-~~
 - 3.2 Assainissement du bruit par un abaissement de la vitesse sur les rues Alexandre-Cailler, Nestlé et Jules-Bellet - CHF 66'700.-
- 4. Divers**

Le Conseil communal a décidé de retirer le point 3.1 « Réalisation du chemin de mobilité douce « Les Moulins ». Ce chemin dédié aux piétons et vélos est composé de plusieurs secteurs entre la gare de Broc-Village et Broc-Fabrique. Sur proposition de la commission financière une variante au projet proposé sera étudiée afin de réduire les coûts de l'investissement.

Approbation : avec cette remarque, l'Assemblée se déroule selon l'ordre du jour corrigé et accepté.



1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

Ce procès-verbal ne sera pas lu, étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo. Un condensé a aussi été publié dans le nouveau journal local *INFOBROC*.

Une coquille s'est glissée dans le dernier divers de la dernière Assemblée concernant la croix des mélèzes de la Dent de Broc. Celle-ci a bien été érigée à la suite de la première guerre mondiale et non la seconde.

Approbation : ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, ce procès-verbal est approuvé à main levée et à l'unanimité.

2. COMPTES 2024 - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATIONS

2.1 FOYER LA ROSE DES VENTS

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
COMPTES DE RÉSULTAT (en CHF)			
<i>Revenus</i>	5'859'887	5'818'900	5'734'920
<i>Charges</i>	5'722'934	5'817'500	5'435'648
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	136'953	1'400	299'271

Soins

La totalité des charges salariales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base et par les frais d'accompagnement. La variation de ces charges provient de l'évolution des niveaux de soins des résidents donnant droit à une dotation fixée par le canton. L'excédent de produits est mis en provision (remboursement par le Canton au titre de subvention).

Socio-hôtelier

La taxe journalière de CHF 108.- ne suffit pas à couvrir l'intégralité des charges socio-hôtelières. Une motion a été acceptée l'automne dernier par le Grand Conseil afin d'indexer le prix de pension au coût de la vie, toutefois remise en cause dans le cadre des mesures d'assainissement des finances de l'Etat actuellement mises en consultation. L'ensemble des charges est inférieur au budget (dépenses non effectuées et/ou moins élevées que prévu).

Financement de l'infrastructure

La somme de CHF 209'648.- a été facturée au pot commun du Réseau santé social de la Gruyère. Le coût de construction du bâtiment de 1989 est maintenant complètement amorti. Le foyer paie à la Commune une location pour les nouvelles places de parc aménagées à l'arrière, à disposition de son personnel.

Résultats résumés

L'excédent net de recettes de CHF 136'953.- provient du financement de l'infrastructure et de la dissolution de la réserve de réévaluation des immobilisations.

Chiffres clés

Le 83.3% des coûts de fonctionnement provient des charges salariales et sociales. La variation en personnel est stable dans tous les secteurs. Le taux d'occupation des lits reste constant, à plus de 99%. Le besoin en lits médicalisés et en structures intermédiaires est grandissant au vu de l'évolution démographique et du vieillissement de la population.



Compte d'investissements

Le dépassement de la migration de la centrale incendie (CHF 22'225.-) est lié à la partie électrique sous-estimée lors de l'établissement du budget.

Bilan

Le bilan présente une situation très saine : les liquidités permettent de financer les investissements par la trésorerie courante. L'équilibre financier est bon.

Organe de révision : recommandation d'approuver ces comptes.

Commission financière : proposition d'approuver ces comptes.

Approbation : ces comptes sont approuvés à main levée et à l'unanimité.

Lors de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024, la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2025 à 2027 a été décidée pour le foyer et la Commune. Le mandat pour les comptes du foyer a été attribué à FidExpert SA Fribourg, à Granges-Paccot. A des fins de transparence, le bureau en charge de cette révision se nomme GF Audit SA faisant partie du groupe FidExpert SA Fribourg.

2.2 COMMUNE DE BROC

COMPTES DE RÉSULTAT (en CHF)	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Revenus			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	249'120	170'144	178'019
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	148'705	131'224	121'644
FORMATION	927'442	962'067	787'702
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	315'810	325'056	257'958
SANTÉ	37'623	9'617	48'547
PRÉVOYANCE SOCIALE	737'793	683'917	662'951
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	258'487	162'876	185'976
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIR	1'386'066	1'368'293	1'419'081
ÉCONOMIE	6'220	6'040	-6'860
FINANCES ET IMPÔTS	10'058'756	9'523'944	10'341'020
Total des revenus	14'126'023	13'343'177	13'996'038
Charges			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'507'241	1'662'708	1'492'699
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	222'140	270'597	245'579
FORMATION	4'018'056	4'062'959	3'783'616
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	1'281'370	1'279'428	1'229'060
SANTÉ	1'221'219	1'243'191	1'135'805
PRÉVOYANCE SOCIALE	2'269'886	2'157'868	2'032'403
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'229'359	1'215'070	1'234'000
PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIR	1'756'018	1'666'264	1'707'363
ÉCONOMIE	208'447	217'137	232'097
FINANCES ET IMPÔTS	218'988	268'932	285'194
Total des charges	13'932'725	14'044'154	13'377'816
EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)	193'298	-700'977	618'222

Administration générale

Les charges respectent le budget et sont moins élevées de 9%. Les produits sont largement supérieurs aux prévisions (servitude prévue en 2023 finalement encaissée en 2024). Au niveau des chalets, différents travaux sur les pâturages sont reportés en 2025.



Salaires

L'augmentation principale est due à la valorisation des heures supplémentaires et des vacances entre les dicastères. Le budget prévoyait un éventuel engagement qui ne s'est pas concrétisé en 2024. L'augmentation du nombre de classes d'école primaires implique plus d'heures de nettoyage et une augmentation du personnel de l'accueil extrascolaire selon les normes en vigueur. L'effectif du service des curatelles Haute-Gruyère a été réévalué en cours d'année en raison des spécificités des dossiers de plus en plus importants et complexes.

Ordre et sécurités publics, défense

Le règlement de stationnement est encore en cours de réalisation. Les charges du feu correspondent à celles payées au Secours Sud Fribourgeois (regroupement pompiers).

Formation

Les dépenses liées à la formation scolaire sont inférieures au budget. En septembre 2024, l'ouverture d'une 12^{ème} classe primaire a engendré des charges de transferts supplémentaires. L'enseignement spécialisé génère également des coûts supplémentaires. L'accueil extrascolaire a fait l'objet d'une analyse financière pour endiguer l'augmentation incessante des dépenses et adapter les tarifs. Le déménagement dans de nouveaux locaux et le besoin accru en personnel ont été maîtrisés, tout en offrant des prestations de même qualité.

Culture, sport et loisirs

Les coûts liés au sport sont maîtrisés, le fonctionnement du complexe sportif étant roulant. Seules une amélioration du système de cuisson et une panne au niveau du restaurant ont grevé le résultat. Les dépenses de la piscine sont moins élevées que prévu (strict nécessaire réalisé en attendant la rénovation). Les produits sont moins élevés en raison des conditions météorologiques moins favorables que les années précédentes. La moitié du déficit de CHF 137'000.- est prise en charge par l'Association intercommunale des sports en Gruyère. Du côté des loisirs, des frais d'entretien pour les chemins pédestres et les places de jeux ont été nécessaires.

Santé

Les dépenses de la santé sont calculées en fonction de la population légale et sont inférieures de 2% par rapport au budget malgré une augmentation de la population légale. Les produits augmentent grâce à une ristourne sur le budget des ambulances par les Secours Sud Fribourgeois.

Prévoyance sociale

Ces charges de transfert dépassent de 5% les prévisions budgétaires. Celles du canton sont en hausse (augmentation de la population légale de 153 personnes). Pour les prestations aux familles (service des curatelles de la Haute-Gruyère SCHG), une hausse importante est liée à l'augmentation de personnel.

Trafics et télécommunications

Dans le cadre des travaux sur les routes communales, des synergies ont été réalisées avec d'autres chantiers comme l'éclairage public, la valorisation de la traversée de la localité (tronçon 2) ou encore les études pour les infrastructures routières. Une partie est/sera refacturée à des tiers. Le trafic régional est inférieur aux prévisions budgétaires.



Protection environnement, aménagement territoire

Ce dicastère présente une augmentation des charges de 5% et des revenus en hausse de 1%. Des travaux d'endiguement urgents ont été réalisés le long de la Jogne et une étude complémentaire a été demandée par le service de l'environnement pour l'assainissement du site pollué de Favaula.

Eau potable, épuration, déchets

Le compte de l'eau potable est autofinancé, permettant une attribution aux réserves de CHF 116'585.-, tout comme le traitement des eaux avec une attribution aux réserves de CHF 225'302.-. Les charges de fonctionnement sont inférieures au budget. La gestion des déchets est aussi autofinancée avec une attribution aux réserves de CHF 40'200.-. Le produit des taxes est plus élevé que celui prévu dans le budget, confirmant la baisse des taxes décidée en décembre 2024.

Economie

Les heures des employés communaux effectuées sur les chemins forestiers sont plus importantes que prévu. Les dépenses liées à l'énergie sont inférieures au budget (audit pour la certification « Cité de l'Énergie » moins onéreuse que prévu).

Impôts

Les rentrées fiscales comptabilisées sont supérieures au budget de 1%, malgré des impôts ordinaires inférieurs aux prévisions. Les mutations immobilières ont généré une augmentation des revenus de CHF 363'885.- par rapport au budget. Les impôts spéciaux sont ainsi plus élevés de CHF 440'575.- par rapport au budget.

Comptes de résultats 2024

Le résultat obtenu est un bénéfice de CHF 193'298.- (le budget prévoyait une perte de CHF 700'977.-). Il s'explique par deux raisons : 1. les rentrées fiscales plus élevées provenant des mutations immobilières, 2. le bénéfice supplémentaire provenant de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif liée au modèle comptable harmonisé (MCH2). Les charges ont été maîtrisées ; seuls quelques travaux ont été reportés. Du côté des produits, ceux-ci sont en corrélation avec les prévisions budgétaires et les écarts précités.

Comptes de résultats 2024 à trois niveaux

Le résultat final, en l'occurrence cette année un bénéfice de CHF 193'298.-, se compose des activités d'exploitation (-CHF 563'172.-), des financements (CHF 239'413.-) et du résultat extraordinaire (CHF 517'057). Ce dernier met en évidence l'amortissement de la réserve du patrimoine administratif liée au MCH2, comptabilisé selon la nouvelle méthode

Comptes d'investissements annuels 2024

En termes d'investissements annuels, les dépenses nettes sont inférieures au budget (report de certains travaux des dicastères défense, formation, sports et routes). Le montant total net des investissements réalisés en 2024 s'élève à CHF 3'626'654.-.

Investissements

Selon le règlement communal des finances, les investissements terminés sont conformes aux budgets. L'économie totale est de 17%. Au niveau des investissements en cours au 31.12.2024, il reste environ 25% de travaux à réaliser. Les projets d'aménagements d'eau et de citernes pour les chalets d'alpage et de réfections des routes alpêtres sont terminés, mais nous attendons l'encaissement des subventions fédérales et cantonales promises.



Bilan au 31.12.2024

Le bilan présente un patrimoine financier inférieur à celui du début d'année (liquidités utilisées pour financer les investissements). Le patrimoine administratif augmente en raison des nouveaux investissements réalisés. Les capitaux de tiers augmentent au niveau des engagements courants et financiers à court terme ; le capital également à cause des financements spéciaux (approvisionnement en eau, traitement des eaux usées et déchets). La fortune est augmentée par le bénéfice annuel et se monte à CHF 20'190'348.-.

Flux de trésorerie (annexe aux comptes)

Le flux de liquidités de l'activité opérationnelle issu du ménage communal permet de financer une partie des investissements réalisés dans la même période. Le flux des activités de financement confirme qu'aucun emprunt n'a été réalisé. Enfin, la **variation** des liquidités correspond à l'utilisation des liquidités communales pour compléter le financement des investissements.

Indicateurs financiers (annexe aux comptes)

Ceux-ci sont moins favorables que l'année précédente, les premières dépenses pour la piscine grevant les engagements à court terme (créanciers). Les charges de transferts, impactant 2024 et payées seulement en 2025, représentent également une part d'emprunt plus importante que les années précédentes.

William Horner : l'acompte prévisionnel de l'impôt communal, rémunéré à 0.8 ct, n'est ni incitatif ni consistant. Les recettes fiscales ont diminué de 3% par rapport à 2023 à cause de la hausse du taux d'impôts provisoire et de l'augmentation de la population. Broc est classé dans les 11 communes avec le taux le plus élevé du canton mettant à mal son attractivité.

Claude Cretton : le Conseil communal prend note de ces remarques. La Commune de Broc a investi ces dernières années et poursuit la tendance pour le maintien et/ou le développement des infrastructures générales (p.ex. l'extension de l'école), ce qui sera beaucoup plus difficile à l'horizon 2030. Les prévisions sont plutôt sombres par rapport aux coûts des investissements régionaux, si bien que la Conférence des Syndic-que-s a formé un groupe de travail pour contenir les coûts qui explosent. L'Etat se décharge constamment sur les communes et à ce titre, les députés vont s'occuper du programme d'assainissement des finances de l'Etat.

Organe de révision : recommandation d'approuver ces comptes.

Commission financière : proposition d'approuver ces comptes.

Approbation : ces comptes (résultats et investissements) sont approuvés à main levée et à l'unanimité.

3. BUDGETS 2025 DE LA COMMUNE - INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE – PRÉSENTATION, RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATION

3.2 Assainissement du bruit par un abaissement de la vitesse sur les rues Alexandre-Cailler, Nestlé et Jules-Bellet - CHF 66'700.-

Ce projet fait suite aux études du bruit établies en 2023 accompagnées de réflexions sur la sécurisation de nos routes communales vis-à-vis des écoliers notamment. Les rues les plus fréquentées sont Alexandre-Cailler et Nestlé. Elles traversent une zone résidentielle dense. Depuis la création de la Maison Cailler en 2010, le trafic sur les routes communales menant à la fabrique de chocolat ne diminue pas.



Dans son projet, « le parc du chocolat Cailler » prévoit un parking en « Liaubon » engendrant une diminution sensible du trafic vers Broc-Fabrique à terme.

Le projet consiste à abaisser la vitesse légale (Alexandre-Cailler <> Nestlé à 30 km/h, Nestlé <> Jules-Bellet à 50 km/h) et à réaliser des aménagements : signalisation complémentaire, création d'un passage pour piéton sur la rue Nestlé (entrée du Foyer « La Rose des Vents »), réfection de bordures de route et éclairage à installer.

Financement par emprunt / Charge annuelle de CHF 2'834.75 / Amortissement 2.5%, Intérêt 1.75%

Stéphane Corpataux : la limitation est-elle engendrée par le trafic lié à la Maison Cailler ? La dépense semble conséquente face aux trottoirs déjà existants sur lesquels cheminent les enfants parfois sur leur smartphone et donc peu attentifs. Même sur un tronçon à 50 km/h, il en va de la responsabilité des conducteurs d'adapter leur vitesse en fonction des conditions.

Claude Cretton : le trafic Maison Cailler sur les routes communales sera résolu par le projet du Parc du chocolat prévoyant un parking à la sortie du village, en Liaubon. En outre, la Commune bénéficie d'une participation financière annuelle de la part de Nestlé pour les infrastructures routières. En réponse à Jacinthe Joye, elle s'élève à CHF 50'000.-/an. Une convention est en cours d'élaboration pour tous les aspects financiers liés à l'ouverture du Parc.

Samay Somkhit : la réduction de la vitesse aura un effet sur le confort des riverains en matière de bruit. De plus, elle amènera plus de sécurité aux abords de la gare, sur la rue Alexandre-Cailler, emprunt à une forte circulation des transports publics véhicules et piétons.

Pierre Ammann : salue l'initiative en qualité de bordier de la rue Alexandre-Cailler. Il s'agit d'une action demandée depuis plusieurs années car la situation s'est effectivement péjorée et est même intenable le week-end, ayant des effets sur la santé. L'augmentation du trafic n'est pas uniquement due à la Maison Cailler mais aussi au développement du quartier de la Fin-Derrey comptant de nouveaux citoyens.

Préavis de la commission financière : favorable.

<p><u>Approbation</u> : cet investissement est approuvé à main levée avec 2 avis contraires et 1 abstention.</p>
--

4. DIVERS

4.1 SUBVENTIONS ÉNERGIE

Les subventions 2025 concernent les certificats énergétiques cantonaux des bâtiments CECB+, l'achat de vélo ou vélo électrique, le produit naturmade star du Groupe E SA (énergie écologique) et les abonnements de transport. Détail pour demander une subvention au pilier public et sur le site Internet, page www.broc.ch/environnement-et-energie/energie.

4.2 PISCINE COMMUNALE : OUVERTURE APRES RÉNOVATION

Le samedi 14 juin 2025, la piscine ouvre pour la saison 2025 sous sa nouvelle forme après 1 an de rénovation. L'inauguration aura lieu le 25 juin. Une offre promotionnelle pour l'achat des abonnements est proposée aux brocois-e-s jusqu'au 6 juin. Informations complémentaires sur le site Internet, page <https://www.broc.ch/activites-et-tourisme/loisirs-et-sport/piscine-communale>.



4.3 PUMPTRACK SUR LE SITE DU COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES

Les travaux pour la mise en valeur du terrain jouxtant le terrain multisports du complexe sportif en vue d'y installer une pumptrack débuteront en juillet 2025 pour une ouverture en septembre prochain.

4.4 GORGES DE LA JOGNE – SITE FERME POUR LA SAISON 2025

Suite à la vision locale du 10 février dernier, les quatre communes responsables du sentier des Gorges de la Jogne ont décidé de sa fermeture pour la saison 2025. Cette année sera consacrée à différentes études en vue d'une prise de décision concernant le futur de ce sentier.

4.5 VÉGÉTATION A ÉLAGUER AUX ABORDS DE LA VOIE PUBLIQUE

L'entretien régulier de la végétation privée est à charge de chaque propriétaire pour assurer la visibilité et la sécurité sur la voie publique.

Document compilant les différentes dispositions légales et précisant les hauteurs et distances à respecter sur le site Internet, page <https://www.broc.ch/autorites-et-services/reglements-communaux>.

4.6 PARC DU CHOCOLAT CAILLER

Le projet a franchi l'étape de l'examen préalable pour dix demandes de permis de construire. Deux autres dossiers, à savoir la rénovation du pont du Martinet et la création d'un sentier piéton reliant la zone du Liaubon au pont du Martinet en passant sous le pont sur la Jogne ont aussi suivi cette procédure. Suite au retour des remarques des services de l'Etat, le projet sera adapté et mis à l'enquête publique d'ici la fin de l'année, procédure précédée par une séance d'information à la population brocoise.

4.7 FERMETURE ESTIVALE DES GUICHETS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

A l'occasion des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du vendredi 1er août au vendredi 8 août 2025 compris. En cas d'urgence les différents services seront atteignables par e-mail.

4.8 PAROLE À L'ASSEMBLÉE

4.8.1 TROTTOIR SITUÉ DERRIÈRE LA PLACE AMMANN EN DIRECTION DE LA FIN-DERREY

Stéphane Corpataux : l'état de ce trottoir est déplorable au risque, pour les personnes âgées notamment, de chuter.

Samay Somkhit : une balade urbaine est prévue pour les habitants du secteur de la Fin-Derrey afin de réfléchir à l'aménagement de la route de ce quartier, y compris le trottoir. Ce point relevé pourra donc être traité dans ce cadre-là.

4.8.2 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT : NOUVELLE FORME

William Horner : elle a subi une redynamisation qu'il est important de relever et il s'en réjouit. Une information en Assemblée communale à ce propos serait opportune.

Claude Cretton : suite à la nouvelle loi sur le tourisme, le partenariat Broc-Gruyère-Molésion a été dissout et une nouvelle entité – Anim'Broc – est née. Isabelle Sudan, porteuse du projet, en est félicitée et remerciée.

4.8.3 CHEMIN DE JOGNE À INTERDIRE AUX CYCLES

François Remy : est-il possible d'interdire ce chemin aux vélos ? Piétons et cyclistes se côtoient menaçant leur sécurité.



Claude Cretton : le Conseil communal prend note de cette remarque. En effet, les cyclistes peuvent emprunter la route des Moulins récemment réfectionnée dans le cadre des travaux de la voie ferrée entre Broc-Village et Broc-Fabrique.

REMERCIEMENTS AU TERME DE L'ASSEMBLÉE PAR LE SYNDIC

- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'AES Timoun ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- au Commandant des pompiers de la compagnie Broc, Secours Sud Fribourgeois ;
- à la Présidente de Paroisse et à son Conseil ;

- à Madame Gill et son personnel pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h25.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Claude Cretton

La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-
Leuzinger